Rencontres thématiques nationales
22 juin 2017

Les innovations de la Métropole Aix-Marseille-Provence en matière de propreté urbaine

Un marché de prestations qui intègre des obligations de résultats

Rappel du contexte et l'organisation du marché

Le périmètre actuel :

Depuis 2010
5 arrondissements confiés à des prestataires privés en charge de la collecte et de la propreté

La régie opère sur les autres arrondissements de Marseille

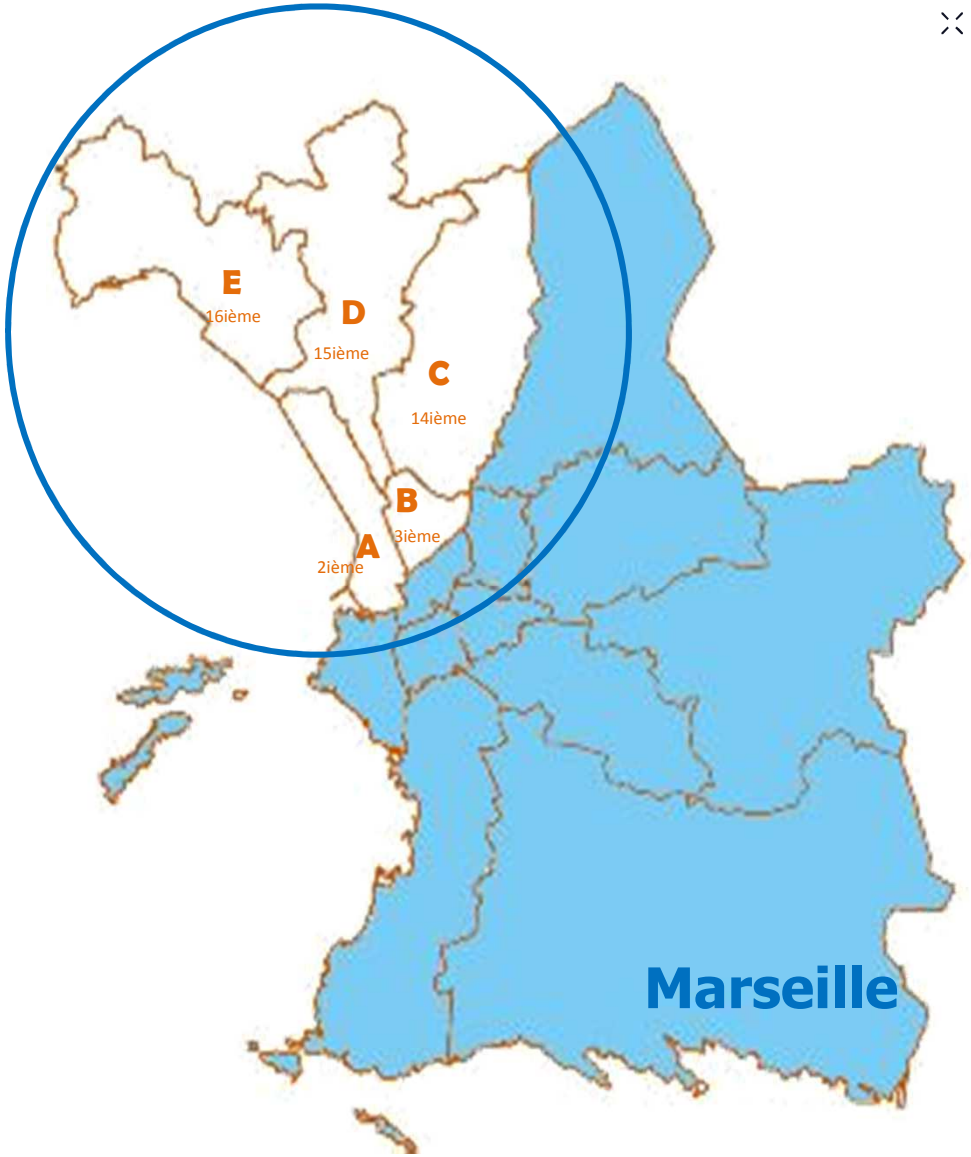

AIX MARSEILLE PROVENCE
MÉTROPOLE

Rappel du contexte et l'organisation du marché

5 lots Collecte & Propreté

Collecte de 94 000 tonnes d'OMR et 222 000 habitants concernés

Soit 26% de la population Marseillaise collectée par un prestataire privé

Un marché d'une durée de 6 ans (3 + 3 fois 1 an)

Un marché construit autour d'une obligation de moyens

MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

Rappel du contexte et l'organisation du marché

Le périmètre futur :

5 arrondissements confiés à des prestataires privés en charge de la collecte.
6 arrondissements confiés à des prestataires privés En charge de la propreté.

La régie opère sur les autres arrondissements de Marseille

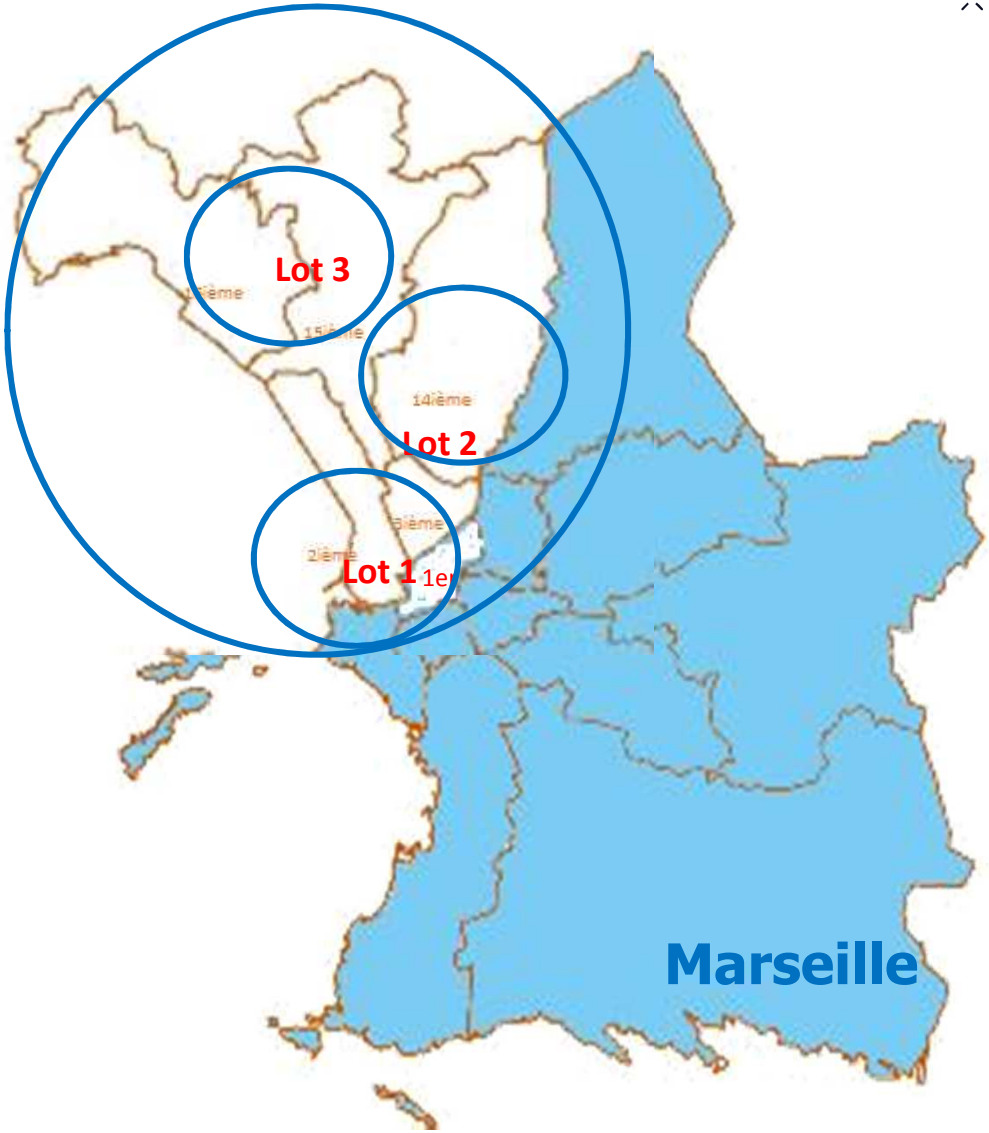

AIX MARSEILLE PROVENCE
MÉTROPOLE

Rappel du contexte et l'organisation du marché

3 lots Collecte & Propreté

Collecte de 94 000 tonnes d'OMR, 222 000 habitants concernés en collecte et 260 000 habitants concernés en propreté

Soit 26% de la population Marseillaise collectée par un prestataire privé

Un marché d'une durée de 6 ans

Un marché construit autour d'une obligation de RESULTAT

L’organisation de l’obligation de résultat

Le présent marché a pour objet de préciser les conditions techniques qui doivent être réalisées.

Le titulaire doit proposer une organisation qui le place dans **une obligation de résultat** et non d’affectation de moyens.

Une obligation à la collecte

Une obligation à la propreté

MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

L’organisation de l’obligation de résultat

DÉFINITION DU RÉSULTAT ATTENDU POUR LA COLLECTE

L’obligation de **prendre en charge le volume effectif de prestations, dans les tranches horaires ainsi que les jours et cycles de collecte** définis au CCTP.

- ✔ Le respect de la **transmission des informations** à la Métropole Aix-Marseille Provence.

- ✔ **Les fréquences minimales** et jours de collecte imposés au CCTP soient respectés.

- ✔ Après le passage des véhicules de collecte, les récipients **soient vides, remisés au lieu initial de présentation, refermés et bloqués.**

- ✔ Après le passage de la collecte, l’espace public soit **exempt de déchets en vrac ou en sacs.**

- ✔ Les abords des points de collecte (postes fixes, conteneurs enterrés et conteneurs à collecte latérale) **soient exempts de tous déchets.**

- ✔ Soit mis en place **un système d’autocontrôle efficace**, qui permette d’améliorer en continue la prestation.

L’organisation de l’obligation de résultat

DÉFINITION DU RÉSULTAT ATTENDU POUR LA PROPRETÉ

Le résultat à atteindre est d’arriver à ne pas constater dans un cercle visuel de 40 mètres de diamètre la présence de plus d’un déchet maximum (résidus, sacs d’ordures ménagères, papiers, déprédations, ….), après l’intervention.

A cette obligation s’ajoutent :

- ✔ l’absence de déjections animales sur chaussée, trottoir et pied de mur,
- ✔ l’absence de dépôt de sable, boue, poussière, mégots, graisses et salissures diverses ,
- ✔ la propreté des avaloirs, grilles, bouches d’égout,
- ✔ l’absence d’herbe et broussailles ,
- ✔ l’amoncellement des feuilles mortes ,
- ✔ le lavage lors de passage du dispositif mécanisé,
- ✔ le non débordement des corbeilles,
- ✔ Les accidents sur les chaussées, trottoirs ou tout autre espace de la voie publique

sont traités avec l’obligation d’atteindre le résultat supplémentaire de non glissance du support (nettoiement huile, essence, gasoil, et bris de verre…).

La demande de contrôle : les 4C

Plusieurs types de contrôle seront mis en œuvre par les services de la Métropole Aix-Marseille Provence:

- **Contrôle continu** par l'intermédiaire des données géo localisées des véhicules,

- **Contrôles inopinés** sans avertissement préalable du titulaire,

- **Contrôles contradictoires** (présence à la fois des services de la Métropole Aix-Marseille Provence et du titulaire),

- **Contrôles programmés** (le titulaire est averti au préalable des contrôles qui vont être menés),

-La mesure du résultat (Indicateur IOP)

- Définition du protocole (Quoi, Où, Comment, Qui)
- Organisation du contrôle
- Suivi des résultats

La demande de contrôle (La mesure du résultat)

Pour chaque indicateur un indice « objectif » est associé,
Pour apprécier la qualité d'une prestation, le contrôle de la Métropole Aix-Marseille Provence se déroulera dans un délai maximum d'1h en suivant la réalisation de la prestation.
Ci-dessous sont présentés les indicateurs et les objectifs d'indice associés :

LE QUOI

Nature des détritus	Indice attendu 1h après la prestation
Papiers, emballages alimentaires, journaux	0,1
Verre et débris de verre	0,1
Mégots	0,1
Déjections canines	0
Dépôts sauvages	0
Sacs d'ordures ménagères	0
Feuilles mortes	0,1
Souillures adhérentes (tâches)	0

LE OU

	Fréquence des mesures	Nombre d'échantillon
Secteur gare	1x par mois	3
Secteur commerce	1x par mois	6
Secteur habitat collectifs	1x par mois	3
Secteur habitat pavillonnaire	1x par mois	3
Secteur zone d'activité	1x par mois	3
Secteur marchés forains et manifestations	1x par mois	6
Secteurs places touristiques	1x par mois	6

La demande de contrôle (La mesure du résultat)

LE COMMENT :

Date de la mesure	
Adresse de la zone	
Typologie de secteur	

superficie 100 m2 minimum	coefficient diviseur
	100

Equipements du secteur	
Nombre de corbeilles	
Nombre de points d'apports volontaires	
Nombre de postes fixes	

Nature des détritus	Unité de comptage	Indice attendu 1h après la prestation	Horaire de la mesure				total unité	ratio au 100 m2 (2 décimales max)
			5h-8h	8h-12h	13h-17h	après 19h		
Papiers, emballages alimentaires, journaux	1 unité = 1 déchet ≥ au ticket de bus	0,1					0	0
Verre et débris de verre	1 unité = 1 élément	0,1					0	0
Mégots	1 unité = 10 mégots	0,1					0	0
Déjections canines	1 unité = 1 déjection	0					0	0
Dépôts sauvages	1 unité = 1 dépôt	0					0	0
Sacs d'ordures ménagères	1 unité = 1sac	0					0	0
Feuilles mortes	1 unité =1 m2 de sol recouvert	0,1					0	0
Souillures adhérantes (tâches)	1 unité = à partir de 20 cm2 de sol recouvert	0					0	
Déchets alimentaires organiques	1 unité = 1 déchet	0					0	

TOTAL UMS (unité de mesure de la salissure)		0

* TYPOLOGIE DU SECTEUR : Zone de commerces, Zecteur gare, Zone de logements collectifs, Zone de logements pavillonaires, Grands axes, Noyaux villageois, Voies cour forains

COMMENTAIRES

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

La demande de contrôle (La mesure du résultat)

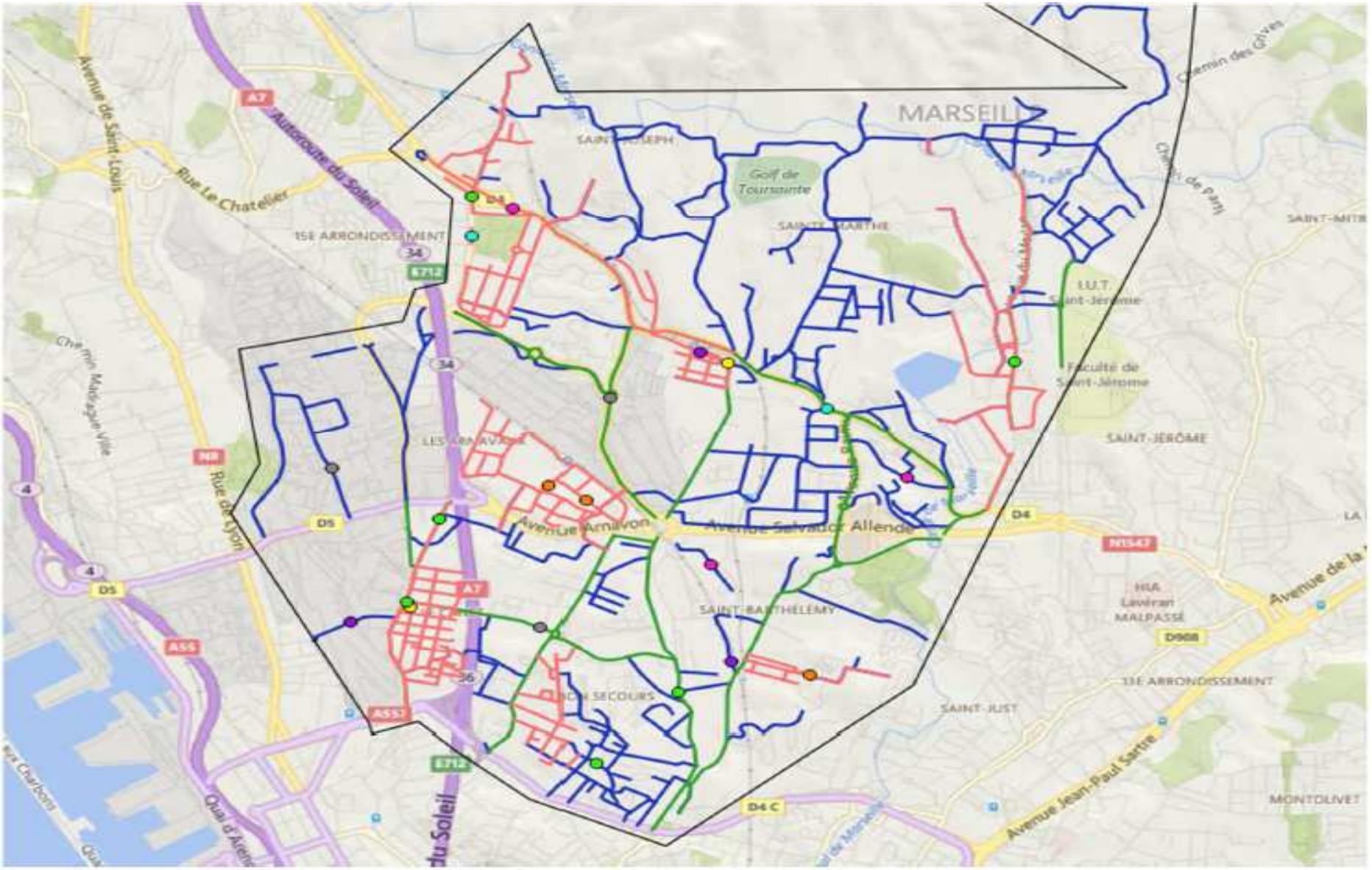

La demande de contrôle (La mesure du résultat)

EXEMPLE :

Date de la mesure	13/09/2016
Adresse de la zone	
Typologie de secteur *	

Superficie 100m²	Cofficient diviseur
1	100

Nature des détritus	Unité de comptage	Indice attendu après 1h de la prestation	Horaire de la mesure				Total unité constatée	ratio au 100m²
			5h-8h	8h-12h	13h-17h	après 19h		
Papiers, emballages alimentaires, journaux	1 unité = 1 décehet ≤ au ticket de bus	0,1					10	0,1
Verre et débris de verre	1 unité = 1 élément	0,1					12	0,12
Mégots	1 unité = 10 mégots	0,1					12	0,12
Déjections cannines	1 unité = 1 déjection	0					1	0,01
Dépôts sauvages	1 unité = 1 dépôt	0					0	0
Sacs d'ordures ménagères	1 unité = 1 sac	0					0	0
Feuilles mortes	1 unité = 1m² de sol recouvert	0,1					12	0,12
Souillures adhérentes (tâches)	1 unité = à partir de 20cm² de sol recouvert	0					0	0
Déchets alimentaires organiques	1 unité = 1 déchet	0					0	0

TOTAL UMS (unité de mesure de la salissure)	47,00

* TYPOLOGIE DU SECTEUR : Zone de commerces, Secteur gare, Zone de logements collectifs, Zone de logements pavillonaires, Grands axes, Noyaux Villageois, Zone de marchés forrains

COMMENTAIRES :

La demande de contrôle (La mesure du résultat)

Que faire avec ?

→ **L'amélioration continue**

3 étapes :

1. Analyse des résultats partagés avec l'entreprise (fréquence 1 fois / mois)
2. Proposition de solutions et d'actions de l'entreprise sur les points Ratio > indice
3. Mesure à M+1 de l'impact des actions

Principes :

- Pénalités suspendues sur les constats au mois M mais application au mois M+1
- Axer les contrôles inopinés sur les points mis en exergue même hors échantillon

L’installation d’équipements innovants

Le compostage collectif

en pied d'immeuble

une des mesures pour :

réduire les déchets collectés

développer la prise de conscience collective

concourir à la propreté de son environnement proche

MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

Le compostage collectif en pied d'immeuble

Depuis 2011, la Métropole propose aux résidents en habitat collectif qui souhaitent s'engager dans une démarche de réduction des déchets, d'équiper leurs résidences de dispositifs de compost en pied d'immeuble.

Les Conditions de mise en place sont :

- 15 ménages volontaires identifiés dans la résidence;
- 1 référent compost identifié;
- Faisabilité technique pour déposer un dispositif (espace vert nécessaire);
- Accord du syndic ou bailleur matérialisé par signature d'une convention avec la Métropole

La Métropole :

- Met à disposition le composteur;
- Distribue les bio-seaux aux volontaires;
- Assure une formation et un accompagnement des volontaires durant une année ;
- Organise une réunion annuelle des référents compost pour un partage d'expérience

Le compostage collectif en pied d'immeuble

- En 2011, le 1er équipement collectif en pied d'immeuble est installé dans la résidence classée « le Corbusier » :

- 2017, 44 résidences sont équipées avec 945 ménages qui y contribuent, certains ayant évolué vers des projets de potagers partagés

Du pied d’immeuble au centre-ville

• Novembre 2016: 1er composteur collectif sur la voie publique en centre ville de Marseille.

• 55 ménages participent à ce dispositif de rue, fort de son succès un 2ème dispositif complet a été installé au mois d’avril 2017.

• Ce projet innovant renforce le lien social dans ce quartier populaire du centre ville et rassemble des volontaires autour d’un jardin partagé participant directement à la végétalisation de cet ancien délaissé de voirie.

Du pied d'immeuble aux parcs et jardins

Quelle solution pour l'habitat collectif de centre-ville ?

Mettre en place l'équipement de compostage dans un parc ou un jardin de la Ville.

Signature d'une convention tripartite associant :

• une association d'habitants volontaire et motivée: suivi et entretien, distribution des bioseaux ,

• la Ville : un responsable, apport en broyat, suivi qualité, panneaux d'information

• la Métropole : fourniture composteur et bioseaux, sensibilisation et communication, suivi du projet.

Le jardin Spinelly (3°) en partenariat avec les amis du jardin Spinelly association qui développe un potager partagé et des animations avec les riverains

Une déchèterie mobile de quartier

pour proposer le recyclage au cœur de la ville

MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

Une déchèterie mobile de quartier

Le constat

Les centres villes très mal desservis par les 17 déchèteries du Territoire

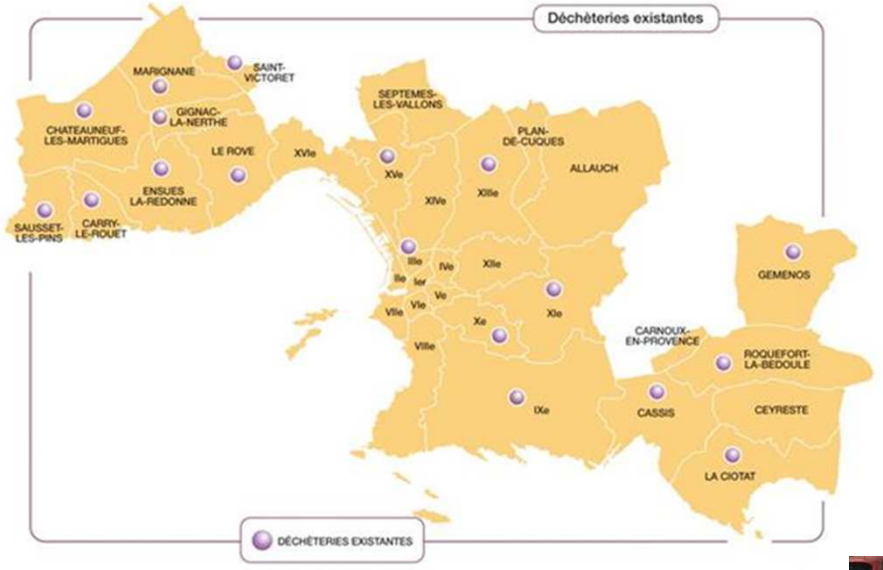

Des déchets recyclables

trop souvent présents dans les OMR

ou abandonnés sur la voie publique

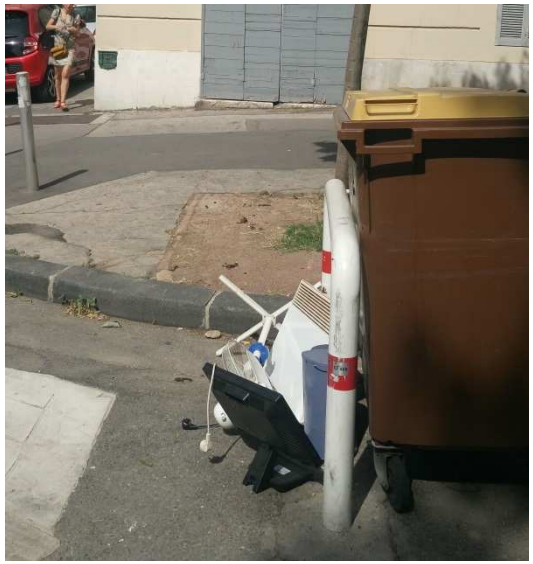

AIX MARSEILLE PROVENCE
MÉTROPOLE

Une déchèterie mobile de quartier

Objectif :Offrir un service de proximité, facilement accessible, au cœur de la ville, complémentaire aux déchèteries existantes
La solution envisagée doit pallier le manque d'espace foncier disponible dans les zones urbaines.

Des exemples qui nous ont guidés :

Les *Punt Verd* de Barcelone

L' Eco Point Mobile de Montpellier

MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

Une déchèterie mobile de quartier

Notre projet :

Concevoir sur la base d'un camion de type Maxity un espace de réception de déchets mais aussi de communication autour de la réduction et du tri

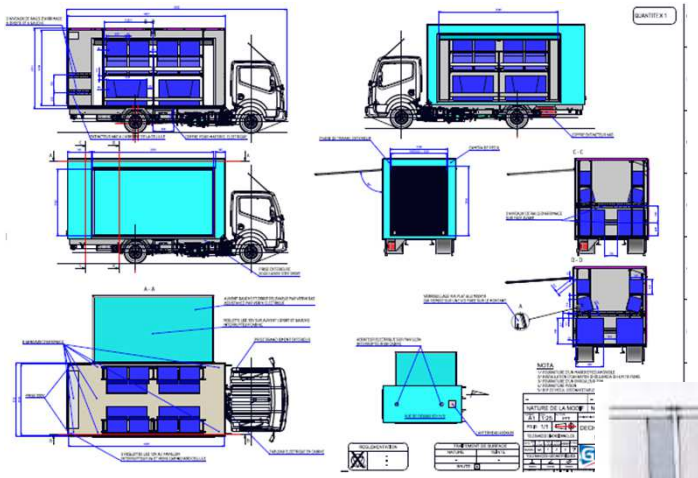

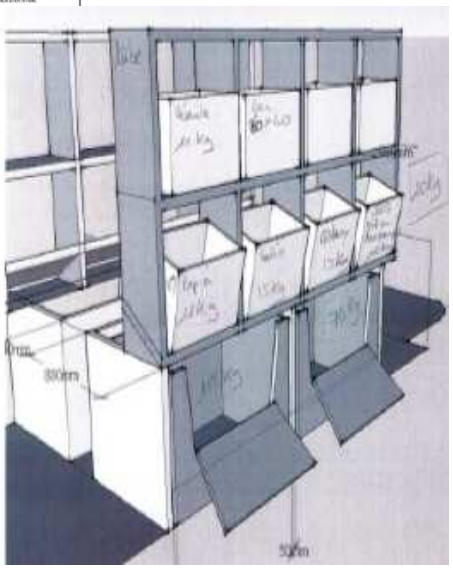

D3E électroniques de petite taille

Capsules Nespresso Métaux

Piles /batteries Ampoules

Cartouches encre Radiographies

Cartons, livres, journaux

Huiles de cuisson usagées

encombrants de taille limitée

Travail en synergie avec l'Info Tri

AMBASSADEUR DE LA PROPRETE
AIX MARSEILLE PROVENCE

SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun au service de tous

Service civique

Les ambassadeurs de la propreté

Qu'est-ce que le Service Civique ?

- **Un engagement volontaire,** au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes **de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme,** étendu jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap ; seuls comptent **les savoirs-être et la motivation**.

- **Indemnisé, 580 euros net par mois**, et qui peut être effectué auprès d'associations**, de collectivités territoriales** (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées…), sur une période de **6 à 12 mois** en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins **24h par semaine**.

- **Dans 9 domaines d'intervention,** culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, **environnement**, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

Le contexte local

Dans le cadre du **Contrat Local de Propreté** lancé en 2014, le conseil de Territoire Marseille Provence a souhaité se rapprocher de ses administrés, et mieux communiquer tout en communiquant différemment.

Aussi, il a été décidé d'accueillir des jeunes volontaires en service civique pour une mission d'**Ambassadeur de la Propreté**.

35 jeunes ont été accueillis en 2015, 12 en 2016, et il est prévu l'accueil de 15 jeunes volontaires d'ici la fin de l'année 2017.

MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

Les missions : Ambassadeur de la propreté

- Missions diversifiées sur tout le territoire :
  - sur les **bons gestes de la propreté** auprès de publics variés : forains, professionnels, commerçants, habitants, touristes.
  - Distribution de supports de communication, et explications,
  - Relai pour des informations techniques : modifications de collecte, dispositifs techniques à disposition (PAV, postes fixes…)
  - Informer sur le dispositif Engagés au Quotidien.
- Lieux variés : lieux touristiques, plages, centre-ville, noyaux villageois, manifestations sur des lieux emblématiques.
- Démarrage en 2015 : effectif assez large, plusieurs directions impactées et des moyens importants mis en œuvre (humains et logistiques) pour le suivi et l'accueil des jeunes.
- En 2016, évolution du dispositif plus ciblé en missions et effectifs.

MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

Les points + pour la collectivité

Une présence sur le terrain jeune, identifiée clairement et appréciée par les habitants, qui :

- Permet de donner une **information de proximité**, **adaptée** au public et de faire passer des **messages sur la propreté**,
- Donne une **image positive** de la collectivité,
- Mène une mission utile en **complément d'une communication plus institutionnelle** et moins accessible,
- Assure un **nouveau « métier** », qui n'existe pas au sein de la collectivité pour la propreté et qui complète les missions des éco-ambassadeurs sur le tri,
- Apporte des résultats : marchés, déjections canines…

MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

Les points + pour les volontaires

- Première expérience professionnelle,
- Formations utiles dans le futur : civique et citoyenne, base de la communication, …
- Aide apportée par la collectivité pour les aider à construire un projet d'avenir,
- Utilité sociale de la mission, et donc renforcement de leur sentiment d'utilité au sein de la société,
- Compréhension des missions de la collectivité et des difficultés rencontrées pour maintenir une zone propre,
- Sens de la communication, sensibilisation à la propreté, au tri et à plus largement à l'environnement,
- Respect de certains contraintes professionnelles qui leur fournit un cadre et des « savoirs-être » : horaires, missions, « reporting », relations avec le tuteur, relations au sein d'une équipe, exemplarité…

MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

Quelques difficultés persistent…

Notamment sur :

- La durée de la mission qui peut-être trop longue,
- Le suivi et l'encadrement des jeunes : absentéisme, logistique, tutorat,
- Difficultés sur le recrutement,

…qui ont nécessité un ajustement du dispositif

- Missions plus ciblées : repérage des secteurs « sinistrés » et information auprès des administrés et des professionnels sur la problématique des déjections canines, sur le rappel de la règlementation, des risques de verbalisation…
- Durées d'engagement et hebdomadaire réduites (6 mois et 24h hebdo),
- Un nombre plus restreint de volontaires,
- Territoire plus restreint.

MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

En 2017, un nouveau départ avec UNIS-Cité

- Les avantages pour la collectivité sont indiscutables, il y avait donc une **réelle volonté de poursuivre le dispositif** et de continuer à accueillir des volontaires.
- Au vu des difficultés rencontrées notamment pour le recrutement et le suivi, et afin d'aider les tuteurs dans leur nouvelle mission, il a été décidé de conventionner avec UNIS-Cité Méditerranée.
- Même format qu'en 2016 : 15 jeunes, 6 mois, 4j/7, 24h/sem
- Convention porte sur :
  - Appui à la (re)définition des missions,
  - Soutien au recrutement,
  - Formation des référents/tuteurs,
  - Accompagnement au projet d'avenir des jeunes,
  - …

MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

Merci pour votre attention